



Révision indépendante du Comité consultatif du système des serveurs racine (RSSAC) de l'ICANN

**Résumé analytique :
rapport d'évaluation pour consultation publique**

**Préparé par
Lyman Chapin, Jim Reid et Colin Strutt
Interisle Consulting Group, LLC**

Le 22 février 2018



Résumé analytique

Révision organisationnelle indépendante

Le présent rapport expose les premières constatations d'une révision organisationnelle indépendante du Comité consultatif du système des serveurs racine (RSSAC) de l'ICANN, qui a été entreprise conformément aux statuts constitutifs¹ de l'ICANN afin de déterminer :

- (i) si [le RSSAC] joue un rôle continu au sein de la structure de l'ICANN ;
- (ii) dans ce cas, si une modification de sa structure ou de son fonctionnement pouvait en améliorer l'efficacité ; et
- (c) si [le RSSAC] est responsable face à ses unités constitutives, groupes de représentants, organisations, et autres parties prenantes.

Dans l'exercice du mandat qui lui est assigné, l'examineur indépendant a tout fait pour produire des résultats qui soient pertinents et utiles au RSSAC lui-même ainsi qu'instructifs et concluants pour l'ICANN et sa communauté.

Le Comité consultatif du système des serveurs racine

Le RSSAC est un comité consultatif de l'ICANN, créé pour « conseiller la communauté et le Conseil d'administration de l'ICANN sur des questions liées au fonctionnement, à la gestion, à la sécurité et à l'intégrité du système des serveurs racine de l'Internet (RSS) ». Statutairement, ses membres votants sont les représentants des opérateurs de serveur racine (RSO) — les organisations indépendantes qui maintiennent et font fonctionner l'infrastructure mondiale des serveurs qui résolvent les noms de domaine au plus haut niveau (la racine) du système des noms de domaine (DNS). Il est important de reconnaître, toutefois, que le RSSAC n'est pas une « association » membre des RSO.

Évaluation et recommandations

Les résultats de notre révision du RSSAC seront présentés en deux étapes :

- (i) nos **constatations** concernant le contexte, le rôle et l'objectif, la structure, le fonctionnement et les résultats du RSSAC, représentant les données brutes recueillies auprès des sources soumises à une analyse qualitative formelle, sont exposées dans le présent rapport d'évaluation ; et

¹ Statuts constitutifs de l'ICANN, chapitre 4, article 4.4

(<https://www.icann.org/resources/pages/governance/bylaws-en/#article4.4>)

- (ii) nos **recommandations** préconisant des modifications à la structure ou au fonctionnement du RSSAC, dans le droit fil des constatations auxquelles s'ajoute la consultation publique, seront présentées dans le rapport final.

Les constatations exposées dans le présent rapport d'évaluation résultent d'une analyse qualitative et d'un travail de recherche, et n'ont pas été formulées de manière empirique ; de ce fait, elles représentent la base et les données à l'appui des recommandations que nous émettrons dans le rapport final, mais ne sont pas elles-mêmes ni définitives ni concluantes. Aucune de ces constatations ne devrait être interprétée comme impliquant une recommandation particulière ; elles décrivent ce que nous avons constaté, pas les mesures qui devraient, le cas échéant, être prises en conséquence.

Le présent rapport d'évaluation a été publié afin de solliciter les commentaires de la communauté de l'ICANN au cours d'une période de consultation publique qui comprendra un séminaire Web, des appels ouverts et une liste de diffusion à participation publique. La période de consultation publique sera lancée le 23 février 2018.

Après la période de consultation publique, nous incorporerons les commentaires au rapport final qui contiendra à la fois une mise à jour de l'évaluation du RSSAC et nos recommandations pour l'amélioration de sa structure et de son fonctionnement. Une version préliminaire du rapport final sera publiée pour commentaire public le 27 avril 2018. La période de consultation publique durera quarante (40) jours. Nous incorporerons ensuite les commentaires de la communauté de l'ICANN, puis publierons le rapport final le 2 juillet 2018.

Il importe de souligner que la méthode de travail que nous avons adoptée aux fins de ce rapport d'évaluation, et du rapport final, ne nécessite pas une parfaite représentation de l'ensemble de la communauté de l'ICANN parmi les personnes interviewées ou celles qui ont fait l'objet du sondage. Ainsi, nous n'avons pas tiré des conclusions fondées uniquement sur la fréquence avec laquelle nous avons recueilli une opinion particulière au cours de nos entrevues et au moyen de l'instrument de sondage. De même, notre utilisation de citations directes vise à illustrer des constatations qui reposent sur des sources multiples ; elle n'a pas pour but d'accorder une importance injustifiée ou une signification exagérée à l'avis d'une personne.

Principales constatations

Les principales conclusions de notre révision représentent un résumé de haut niveau de notre évaluation qui s'est articulée autour des trois axes, nommément l'utilité, l'efficacité et la responsabilité, conformément au mandat des révisions organisationnelles prévu dans les statuts constitutifs. Toutes les constatations exposées dans le présent rapport sont étayées par des preuves recueillies de nombreuses entrevues en personne, d'une enquête publique en ligne et du dossier documentaire.

La réforme en cours du RSSAC, lancée en 2013 — charte révisée du RSSAC, nouvelles procédures opérationnelles et création du Caucus RSSAC — a sensiblement amélioré la structure et le fonctionnement du RSSAC.

La mise en œuvre des modifications recommandées par la dernière révision a considérablement amélioré l'efficacité du RSSAC. L'ajout du personnel de soutien et le financement des déplacements ont amélioré la qualité du travail du RSSAC et de son Caucus et ont accru la participation.

Le RSSAC est devenu plus ouvert, plus transparent et plus accessible depuis la dernière révision, mais cela n'a pas été largement reconnu par les observateurs de l'extérieur.

L'accent que met le RSSAC sur les questions techniques du serveur racine ainsi que sa non-participation délibérée aux autres activités de l'ICANN ont concentré son impact sur un petit auditoire technique d'experts du DNS. Il demeure largement perçu comme conduisant à huis clos et en secret ses affaires, et comme étant moins transparent que d'autres AC et SO de l'ICANN.

Le RSSAC est la seule interface visible entre l'ICANN et les RSO, et, à ce titre, est censé se pencher sur chaque problème ayant trait au service racine et soulevé au sein de l'ICANN, que celui-ci soit de son champ de compétences ou pas.

Le champ de compétences du RSSAC se limite à fournir des renseignements et des avis sur le système du serveur racine, mais une grande partie de la communauté de l'ICANN s'imagine que son rôle est, ou devrait être, beaucoup plus large du fait qu'il est le seul point de contact visible entre l'ICANN et les RSO. Le RSSAC est censé se pencher sur chaque problème soulevé au sein de l'ICANN et ayant trait au service racine, que celui-ci soit de son champ de compétences ou pas, simplement parce que ce

comité semble être la seule interface disponible entre l'ICANN et les opérateurs de serveur racine.

La capacité du RSSAC à servir d'espace commun pour la communication et la collaboration entre les RSO et l'ICANN est compliquée par la méfiance héritée que certains de ses membres éprouvent à l'égard de l'ICANN.

Le RSSAC est paradoxalement une partie statutaire de l'ICANN et un groupe dont certains membres entretiennent une méfiance persistante envers l'ICANN et s'opposent vigoureusement à l'empiètement réel ou perçu de celle-ci sur les questions qui leur incombent exclusivement, notamment toutes questions relatives à l'opération du système racine. La tension entre le RSSAC et certaines de ses organisations membres pourrait interférer avec la clarté et le poids des avis qu'il formule.

Le modèle d'adhésion actuel du RSSAC exclut les participants non RSO et leurs différentes compétences et perspectives.

Le modèle d'adhésion du RSSAC exclut à la fois les participants au service racine côté service (par ex., fournisseur d'instance anycast non RSO et résolveur de DNS public) et les parties intéressées côté prestation (par ex., ccNSO et registres TLD). Il empêche également le RSSAC de profiter de toutes compétences et perspectives qui ne sont pas fournies par des opérateurs de serveur racine.

Le rôle permanent du RSSAC au sein de la structure de l'ICANN pourrait couvrir la coordination des questions qui préoccupent mutuellement l'ICANN et les RSO, tel que les scénarios futurs de financement et d'opération du service racine.

Le RSSAC élabore des avis et des recommandations concernant l'évolution future du système des serveurs racine et les façons de la soutenir, mais ce travail est mené entièrement par des représentants des RSO qui en seront directement affectés. De nombreuses personnes à l'extérieur du RSSAC ignorent qu'il travaille sur l'évolution du service racine et d'autres questions de politique stratégique ou croient que son attention va dans le mauvais sens.

Parce que les membres du RSSAC ne se sont pas entendus sur les parties prenantes qui devraient en faire partie, il n'est pas clair envers qui et sur quoi ce comité devrait être responsable.

Bien que sa charte n'identifie pas explicitement ses parties prenantes, le rôle du RSSAC, selon qu'il y est déclaré, laisse supposer qu'il s'agit du Conseil d'administration et de la communauté. Ses membres, toutefois, ne s'entendent pas sur ce que cela signifie dans la pratique. Le RSSAC a parfois trouvé difficile de parvenir à un accord sur des questions telles que les contrats de niveau de service et les rapports sur le système de serveurs racine en l'absence d'un cadre de responsabilité consensuel qui le régit et régit ses membres. Le désaccord sur le rôle que jouera l'ICANN dans un tel cadre s'est révélé un problème sérieux.

Les rôles et responsabilités respectifs du RSSAC, du Caucus RSSAC, du RZERC et du SSAC ne sont pas clairs ni pour les étrangers au système ni pour les initiés.

Dans de nombreux cas, même les membres de l'un de ces groupes ne pouvaient distinguer leurs responsabilités de celles des autres.